

Aménagement circulation et stationnement - Amboise

Carnaval d'Amboise

La Ville d'Amboise organise son carnaval le samedi 22 mars 2025. Pour la sécurité des participants, un aménagement de la circulation est mis en place : rue de la Tour, place Michel Debré, avenue des Martyrs de la Résistance, place Saint-Denis.

o Du 21 mars à 16h au 22 mars à 15h : le stationnement est interdit rue de la Tour, place Michel Debré, avenue des Martyrs de la Résistance, place Saint-Denis (sur 2 places de stationnement).

o Le samedi 22 mars, de 9h à 15h : la circulation est interdite : rue de la Tour, place Michel Debré, rue François 1er, rue Voltaire, avenue des Martyrs de la Résistance.

Une déviation sera mise en place.

[Cliquez ici pour plus d'information sur l'événement.](#)

Référence arrêté municipal n°24-AT-0025

Travaux sur réseaux d'ouvrages d'eaux usées

Quai du Général de Gaulle et rue Bodeau

o Du 10 au 14 mars et du 31 mars au 18 avril : Le stationnement est interdit du n°43 quai du Général de Gaulle jusqu'à la rue Bodeau.

o Du 10 au 14 mars et du 31 mars au 18 avril : La circulation et le stationnement sont interdits rue Bodeau

Référence arrêté municipal n°24-AT-0041

Aménagement de la rue Victor Hugo

Rue racine

o Du 4 mars au 31 octobre 2025 : la circulation s'effectue à double sens du n°1 au n°15 rue Racine.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0044

Dissimulation de lignes Basse Tension

Rue Germain Chauveau, boulevard Gambetta, rue Jules Ferry, rue Charles Péguy, rue de la Marne

o Jusqu'au 24 mars la circulation et le stationnement sont interdits : rue Germain Chauveau (de la rue Jules Ferry jusqu'au n°1), boulevard Gambetta (de la rue Jules ferry jusqu'au n°9), rue Jules Ferry (de la rue de la Marne jusqu'à la rue Charles Péguy), rue Charles Péguy (du n°4 jusqu'à la rue Jules Ferry), rue de la Marne (du n°4 jusqu'à la rue Jules Ferry).

[Référence arrêté municipal n°24-AT-0045](#)

Votre contact

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23

webmaster@ville-amboise.fr